

Séance du : 12 Avril 2024

Nombre de conseillers:

En exercice : 14
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt quatre le douze avril à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul

Etaient présents :

ALLEGRE Sophie, BEAUMEL Jean-Paul, BOYER Bernard, BRUN Franck, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, GRANGÉ David, LEBARON Joëlle, STORNI Cécile

Excusés ayant donné pouvoir : CHALENCON Didier donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul, LIOThIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

Absents Excusés :

Absent : HUGUES Stéphanie, BLAZEVIC Harry

Date de convocation : 05/04/2024

Date d'affichage : 05/04/2024

GAUDIN-LEVERT Natacha a été nommée secrétaire de séance

OBJET : Compte administratif – budget Service Unifié Gymnase

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'année, ainsi que les dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2023, et les recettes prévues mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à la clôture de l'exercice budgétaire (reste à réaliser). Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget Service Unifié Gymnase qui seront repris au budget primitif 2023.

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mr Bernard Boyer, désigné à cette occasion, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les résultats d'exécution du budget Service Unifié Gymnase au titre de l'exercice 2023 sont conformes aux résultats constatés au compte de gestion.

Le Conseil municipal approuve le vote du compte administratif 2023 à l'unanimité, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Totaux
Dépenses	+ 64 718.41 €	+ 0.00 €	+ 64 718.41 €
Recettes	+ 102 283.00 €	+ 288.88 €	+ 102 571.88 €
Résultat	+ 37 564.59 €	+ 288.88 €	
Résultat antérieur	+ 45 084.91 €	+ 18 439.76 €	
Résultat de clôture 2023	+ 82 649.50 €	+ 18 728.64 €	+ 101 378.14 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

